

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai, à dix neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Maryse COUILLARD, Maire.

Convocation du 03 Mai 2019

Convoqués : Mme Maryse COUILLARD, Mme Corinne CHOTTIN, M Frédéric THENON, M Olivier. CHOTTIN, Mme Céline CHAMPBERTAULT, M. Bertrand THIRIET, M Romain PETITPAS, M. Jérémy CHAUSSEPIED, Mme Lucie CABALLERO, M. Yves MATICHARD

Présents : Mme Maryse COUILLARD, Mme Corinne CHOTTIN, M Olivier. CHOTTIN, M. Bertrand THIRIET, M Romain PETITPAS, M. Jérémy CHAUSSEPIED, Mme Lucie CABALLERO, M. Yves MATICHARD

Absent excusé : Frédéric Thenon

Absent non excusé : Mme Céline CHAMPBERTAULT,

Pouvoir : de Frédéric Thenon à Corinne CHOTTIN

Secrétaire de séance : Bertrand THIRIET

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2019
- *Suivi des questions traitées*
- Marché de Travaux de la Halle
- Demande de subvention / Valorisation du Lavoir
- Cession de mobilier urbain
- Convention de partenariat avec la CCBVC
- Proposition nouvel offre Orange
- Programmation culturelle / budget

Informations

- Conseil de développement-Désignation des membres
- Demande de l'Office de tourisme
- Fermeture de compteur d'eau
- Cérémonie du 8 mai 1945
- Démolition de l'abri attenant à l'APC
-
- **Questions diverses**

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour.

Compte rendu de la réunion de Conseil du 10 avril 2019 :

Le Conseil municipal adopte le Procès-verbal de la précédente réunion.

Suivi des questions traitées :

Travaux rue Bretonneau/levée des réserves :

Concernant la fin des travaux rue du Dr Bretonneau et la levée des réserves, Madame le Maire informe le Conseil municipal, que la demande de rédaction d'un nouveau procès-verbal de levée des réserves, adressée à la Maitrise d'œuvre URBA 37 le 30 mars 2019 est resté sans réponse.

Madame le Maire, après avis de l'ADAC, adresse la lettre suivante en RAR en y ajoutant les végétaux morts plantés côté sud.

Le Procès-verbal de levée des réserves déposé par vos soins dans la boîte aux lettres de la mairie ne peut être accepté. En effet, les travaux et prestations ayant fait l'objet de réserves ne sont pas exécutés dans leur totalité.

Le point de réserves non exécuté concerne les viburnums plicatum Lanarth, motte 100/120, au prix unitaire de 51,45€, prévus au marché.

A ce jour nous constatons un seul sujet conforme au marché, trois sujets morts et les autres non acceptables.

D'autre part nous avons constaté 4 sujets morts côté sud à remplacer

Je vous remercie de rédiger un nouveau procès-verbal de levée des réserves, en cochant au paragraphe 2 la case "ont été exécutés à l'exception de ceux indiqués à l'annexe".

Du fait d'une garantie démarrant en juillet 2018 et prenant fin en juillet 2019, d'après le cahier des clauses administratives particulières, je vous demande de préciser l'engagement de l'entreprise pour le remplacement des végétaux hors période de garantie, en novembre 2019.

Le Lavoir :

La maîtrise d'œuvre SATIVA Paysage demande des devis auprès d'artisans spécialisés dans la taille de pierre.

La Restauration des éléments bâtis du lavoir concerne principalement ce corps de métier.

Le Parc Municipal :

Les travaux débutés le 25 mars 2019 avec l'entreprise Cap vert Paysage pour l'élagage, la coupe des ligneux, et le déssouchage sont terminés.

L'entreprise ENGIE a finalisé les réseaux éclairage public et électricité.

L'entreprise EIFFAGE a commencé les travaux de terrassement par la venelle de la boulangerie.

L'entreprise de serrurerie Site Equip est en préparation des éléments pour les gloriottes et les entrées, la fontaine et le puit.

Les réunions de chantier se poursuivent tous les jeudis avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les chefs de chantier des entreprises et le représentant du SIEIL.

Le panneau de chantier obligatoire pour la Région Centre Val de Loire, un des financeurs du projet, est en cours de préparation. Son coût et sa réalisation est à la charge de la commune.

Un coffret électrique supplémentaire est nécessaire suite au raccordement ENEDIS. Le devis pour la fourniture et la pose d'une armoire de commande suivant les prescriptions d'ENGIE s'élève à un montant de 560,00€ HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer le devis.

Point sur les stationnement depuis la fermeture du Parc

La parcelle communale située rue de la Fontaine des prés à côté du camping, ouverte depuis le début des travaux du Parc, signalée comme parking SNCF, et donc mise à disposition et réservée aux utilisateurs de la gare de Chenonceaux, n'accueille aucun véhicule.

Le stationnement place de la mairie restent insuffisants pour les véhicules de passage, un riverain occupe plusieurs emplacements.

La place Cusenier, mieux signalée depuis la pose du panneau, remplit bien son rôle, la semaine comme les week-ends.

Sa fréquentation confirme les orientations prises dans le cadre du PLUI, avec un emplacement réservé pour un Aménagement communal paysager à vocation d'aire de stationnement et de détente pour une meilleure distribution du stationnement.

Les travaux et le bruit

Des employés et un propriétaire, de deux hôtels impactés par les nuisances sonores liées aux travaux dans le Parc Municipal, le vendredi 3 mai 2019 manifestent avec force leur mécontentement, place de la mairie.

La maîtrise d'œuvre est informée par Madame le Maire le même jour. Elle contacte l'entreprise Cap Vert Environnement et EIFFAGE.

A la demande de Madame le Maire la question des nuisances sonores, et visuelles, ainsi que la sécurité sera, dès le retour du maître d'œuvre, à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra le vendredi 17 mai 2019.

La Halle

Le projet de construction de la halle est sur la phase consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Parution du marché au journal la NR le mardi 16 avril 2019.

Parution obligatoire à DEMATIS plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCBVC. Elle permet par mutualisation des Communes membres et des Syndicats rattachés de disposer d'un profil acheteur public conforme à la nouvelle législation.

Les offres pour les 4 lots prévus au marché par la maîtrise d'œuvre Prototype Architecture Environnement ont été réceptionnés le vendredi 3 mai 2019 à 16h30 par la mairie via Pro Marchés Publics. Après enregistrement et vérification les plis ont été envoyés à la maîtrise d'œuvre.

Le Maître d'œuvre Sébastien Lemaire a présenté l'analyse des offres aux membres présents de la commission réunie ce jour, Maryse Couillard, Olivier Chottin, Yves Matichard, Corinne Chottin, Romain Petitpas, Bertrand Thiriet, Lucie Caballero et Jérémy CHAUSSEPIED.

Logement communal

Le traitement de la charpente est prévu avant la location.

La haie sud du quai de la SNCF

Par lettre du 16 novembre 2018, Madame le Maire sollicite l'accord de la SNCF pour supprimer la haie de lauriers longeant l'un des quais de la gare de Chenonceaux (voie en direction de Tours) et dont la commune à l'entretien.

Dans sa lettre du 04 décembre 2018, la SNCF souhaite recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour donner votre accord.

Suite à une visite sur site des services de l'UDAP d'Indre et Loire, Madame Barthélémy Architecte des bâtiments de France donne son accord. L'avis favorable est transmis à la SNCF en date du 08 mars 2019.

Madame le Maire dans sa lettre du 12 mars reprend l'historique et précise que les travaux à charge de la

commune seront exécutés par l'entreprise paysagère retenue par le Conseil municipal, réuni en date du 27 février 2019 est joint une copie du devis. Elle les remercie de bien vouloir nous adresser leur accord et de préciser si un plan de prévention effectué par leurs services est nécessaire, en sachant que l'ensemble des travaux seront réalisés sur le chemin communal.

Le 15 avril 2019, SNCF Réseau de la Direction territoriale Centre Val de Loire répond que notre demande sera instruite par un nouveau service Gares et Connexions, branche de la SNCF qui gère le patrimoine des gares et alentours.

Recrutement pour le poste de secrétaire de mairie

Face à l'absence de candidature depuis l'annonce en ligne via le CDG37 du 1^{er} janvier 2019 Madame le Maire a rencontré le 3 avril 2019 la responsable Collectivités territoriales du Pôle-emploi d'Amboise pour la parution d'une annonce.

Trois offres de candidature sont reçues en mairie, une est retenue et entre dans le cadre de la prestation de Conseil en recrutement du CDG37.

Après deux entretiens dont un au CDG37 avec la Directrice et madame le maire, la procédure de recrutement se poursuit.

Un contrat de 6 mois est proposé à la candidate, à compter du 15 juin 2019.

Si elle accepte ce contrat la procédure de recrutement se poursuit jusqu'à la décision.

Le poste reste ouvert à d'autres candidatures.

La manifestation culturelle du 6 et 7 juillet 2019

La manifestation se déroule cette année le samedi de 17h à minuit et de 10h à 19h le dimanche

Madame le Maire confirme que les travaux d'aménagement du Parc Municipal ne permettent pas l'utilisation du site pour l'évènement annuel Jardins secrets Ames d'Artistes.

La place de la mairie et de l'église accueillera l'évènement.

La restauration dans le village est privilégiée de par la proximité des commerces.

Un producteur de Touraine Chenonceaux est invité.

Les échappées à vélo seront à la programmation lorsque nous aurons reçu le dossier de la Région.

La visite guidée de la commune est programmée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Le spectacle de la Compagnie Beltaine, du samedi soir, est financé par la CCBVC.

Les artistes vont recevoir une invitation par courrier/courriel.

Une artiste dessinatrice caricaturiste est contactée pour une animation sur les 2 journées.

Un crieur ou aboyeur ainsi que des musiciens sont recherchés pour sets et déambulations.

Point sur les demandes de subvention :

La commission permanente du Conseil départemental du 22 mars 2019 a décidé d'accorder à la commune de Chenonceaux, dans le cadre du Fonds départemental de Solidarité Rurale, une subvention de 84 465,00 € pour l'aménagement d'un espace paysager au cœur du village dont la création d'une aire d'accueil pour cyclotouristes.

Madame le Maire a demandé une subvention complémentaire dans le cadre de la biodiversité.

Dans sa lettre du 7 mai 2019, Madame La Préfète a décidé de nous attribuer au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 une subvention de 84 144, 00 € pour l'Aménagement du Parc Municipal.

La subvention de la Région n'est pas encore attribuée.

ORDRE DU JOUR

Droit de préemption urbain

Dossier de déclaration d'intention d'aliéner, dans le cadre des transactions entre particuliers,

N°	Nom du notaire	Référence parcelle	Nature du bien
Dossier n° 3	Maître Hugues de THORAN Notaire à FRANCUEIL Pour M. Nicolas CANTIN et Mme Estelle LECAS	B 0196 B0202 B0203 Superficie totale 00ha 30a 79ca 27, rue des Rossignolières	Maison sur terrain

Avis du Conseil Municipal dossier n°3 : **Le Conseil Municipal n'utilise pas de son droit de préemption**

Délibération N° 1/ 07-05-19 – **ATTRIBUTION des MARCHES de TRAVAUX de la HALLE**

Vu le Code de la commande publique,

Vu la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la Commande publique

Vu le résultat de la consultation des entreprises lancée sous la forme de la procédure adaptée, soumise aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, et après analyse des offres pour les 4 lots.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur,

L'ATTRIBUTION des marchés de travaux de la Halle pour chaque lot, à partir de l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre, Sébastien LEMAIRE de PROTOTYPE Environnement.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues :

- **Lot n°1 : Gros œuvre SARL ASSTECH BTP** pour un montant de base de 13 363,50€ HT
- **Lot n°2 : Charpente mixte SARL CT3M** pour un montant de base de 56 500€ HT
- **Lot n°3 : Couverture zinc THIBAUT Joël** pour un montant de base de 18 417,37€ HT
- **Lot n°4 Electricité SARL JBM41** pour un montant de base de 5 785,86€ HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces marchés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Délibération N° 2/ 07-05-19 **DEMANDE DE SUBVENTION / Valorisation du LAVOIR**

Madame le Maire rappelle l'historique.

Le Conseil Municipal réuni en date du 12 décembre 2018 décide d'inscrire l'opération d'Aménagement du lavoir au programme 2019 pour le montant estimatif de l'opération de 21 500€ HT, et sollicite des subventions au titre de la Région, du Département et de l'Etat.

L'étude du projet de valorisation du lavoir réalisé par L'ADAC repose sur la pertinence de valoriser l'aspect naturel du site en redonnant toute sa place au ruisseau, et en scénarisant la vue sur le lavoir et sa fontaine. L'objectif est de recréer un espace naturel et préservé pour retrouver un ensemble patrimonial cohérent et ouvert sur son environnement.

Le Conseil municipal valide le projet et attribue la maîtrise d'œuvre à SATIVA Paysage, par délibération en date du 12 décembre 2018.

L'avant-projet de SATIVA présenté aux membres présents du Conseil Municipal du 10 avril 2019, repose sur quatre axes :

- Restaurer les éléments bâtis du patrimoine
- Restaurer le fonctionnement hydraulique
- Mettre en valeur le ruisseau
- Créer un lieu de pause agréable et ombragé

La maîtrise d'œuvre a pour mission d'affiner l'ensemble du projet dans un partenariat avec le propriétaire riverain pour la mise en valeur de ce site, dont l'architecture vernaculaire est particulièrement préservée.

Madame le Maire informe que les dossiers pour la DETR et pour le FDSR projet et socle ne peuvent être déposés pour le programme 2019. L'Aménagement du Parc a été priorisé cette année pour ces demandes de subventions.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de déposer toutes demandes de subvention, pour le programme 2019, concernant la valorisation du lavoir pour un montant estimatif de 21 500€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de valorisation du Lavoir pour un montant estimatif de 21 500€ HT

CHARGE Madame le Maire à déposer toutes demandes de subvention pour le programme de valorisation du Lavoir.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires au montage de ces demandes de subvention.

Délibération N° 3/ 07-05-19 –**CESSION et VENTE de MOBILIER URBAIN / JARDINIÈRES**

Madame le Maire expose que dans le cadre du nouvel aménagement du Parc Municipal, les jardinières ont dû être enlevées.

Pour des priorités environnementales dont la préservation des ressources en eau, le fleurissement de la commune avec des végétaux plantés en pleine terre est choisi pour la Commune.

Seules l'entrée-est et la place de la mairie, très minéralisées, accueilleront un fleurissement en jardinières.

Afin que ces jardinières ne restent pas stockées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- la vente à la commune de Luzillé, des 4 grandes jardinières d'un diamètre de 1,60 mètre au prix de 50,00 € pièce
- la cession à titre gratuit à la commune de Chisseaux, de 2 petits bacs en béton gravillonné et de la vasque en béton lisse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de vente ou de cession à titre gratuit des jardinières.

ADOPTTE la vente du lot de 4 jardinières pour un montant total de 200 € à la commune de Luzillé.

ADOPTTE la cession à titre gratuit de 2 petits bacs et d'une jardinière haute au profit de la commune de Chisseaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

Délibération n° 4/07-05-19 – CONVENTION DE PARTENARIAT / CCBVC

Madame le Maire rappelle que la Communauté de communes de Bléré Val de cher met en œuvre une saison culturelle communautaire. Dans ce cadre elle finance certains spectacles qui ont lieu dans le cadre de fêtes locales organisées par une commune ou une association.

Un projet de convention de partenariat a été adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2019.

La Commune de Chenonceaux avec l'évènement Jardins secrets, Ames d'Artistes entre dans le partenariat avec la CCBVC.

Madame le Maire présente la convention qui définit, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les modalités d'organisation du spectacle programmé et financé par la Communauté de communes sur la Commune, et les engagements respectifs des partenaires.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce recrutement et de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et délibéré, à l'unanimité, ACTE le projet de convention de partenariat proposé par la CCBVC.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la CCBVC et la Commune de Chenonceaux dans le cadre de la saison culturelle communautaire.

Délibération n°5/07-05-19 - PROPOSITION OFFRE ORANGE

Madame Le maire demande au Conseil Municipal d'étudier la nouvelle offre d'Orange pour les services de téléphonie fixe et mobile, l'internet et le matériel standard téléphonique.

Cette offre prend en compte la suppression d'une ligne mobile non utilisée et la suppression de la ligne fax obsolète. La proposition d'Orange est présentée à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal.

Elle comprend les mêmes services de téléphonie fixe et accès internet que le contrat en cours.

Elle propose le changement du matériel et une seule facturation.

Le coût actuel est de 167,43€HT / mois

La nouvel offre est de 163€HT/mois et une remise de 20€HT par mois pendant 12 mois

Madame le maire demande l'avis du Conseil pour ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire à ce nouveau contrat avec Orange

ACCEPTE le devis pour un montant de 163,00 € HT mensuel

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Délibération N° 6/ 07-05-19 PROGRAMMATION CULTURELLE / BUDGET

Cette année la manifestation entre dans la programmation de la saison culturelle de la Communauté de Communes Bléré Val de cher avec un financement du spectacle nocturne du samedi 6 juillet 2019.

L'ensemble de la manifestation est organisée par la municipalité. Les autres animations culturelles sont à la charge financière de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'animation culturelle pour l'évènement Jardins secrets Ames d'artistes,

ACCEPTE les dépenses liées à la restauration des artistes et bénévoles pour le repas du dimanche midi,

PRECISE que les dépenses liées à la sécurité et à la communication ne sont pas inclus,

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis pour toutes animations culturelles pour un montant de 2 000 € HT.

Délibération n° 7/07-05-19 – SUBVENTION au RPI / CLASSE DE MER

Dans le cadre de la classe de mer, les enfants des classes de CP et CE1 du RPI Civray Chenonceaux ont participé à la classe découverte à Saint Palais sur Mer du 23 au 26 avril 2019.

La participation demandée aux deux communes par le Conseil d'école du 5 mars 2019 est de 85, 00€ par enfant.

La commune de Civray de Touraine prend en charge 35 enfants dont des hors commune. Elle demande à la commune de Chenonceaux une participation financière pour les 9 enfants de chenonceaux et 1enfant de Chisseaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition de la Commune de Civray de Touraine,
OCTROIE la somme de 850, 00 € au titre d'une subvention au RPI,
AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y afférant.

Délibération n° 8/07-05-19 –DEVIS TRAITEMENT CHARPENTE

Le Conseil municipal a décidé en date du 10 avril 2019 de confier les travaux de traitement de la charpente du logement communal au 3 place de la mairie à l'entreprise L'expert Bois de Saint Avertin.

L'adresse de cette entreprise ne correspond pas à son nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
RETIRE la délibération n°12 /10-04-19
DECIDE de confier ces travaux de traitement de charpente à l'entreprise LÉLOUP de Bléré.
AUTORISE Madame le Maire à signer le devis renégocié pour un montant de 1 500,00€ HT

POUR INFORMATION :

Conseil de développement :

La Communauté de communes Bléré Val de Cher a approuvé la création de son Conseil de développement par la délibération n°2016-121 du 26 mai 2016, conformément à la loi Notre.

C'est une instance de démocratie citoyenne participative, indépendante et autonome. Ce Conseil de développement remplira une mission consultative auprès du Conseil communautaire.

La commune de Chenonceaux sera représentée par 2 membres qui siègeront à ce Conseil.

Le SIEIL / Réunion d'information locale :

Le SIEIL réunit chaque année ses Communes membres dans le cadre de réunions d'informations locales.

La salle du conseil Municipal de Chenonceaux a accueilli pour la première fois cette réunion du 26 mai 2019.

Demande de l'Office de tourisme :

L'Office de tourisme a fait l'acquisition d'un triporteur pour permettre, en période estivale, un accueil des touristes hors les murs. La CCBVC demande si l'installation d'un abri de jardin, à leur frais, à l'arrière du bâtiment sur l'ensemble parcellaire appartenant à la commune, peut s'envisager. Cette demande par lettre du 26 décembre 2018 concernait l'hivernage du triporteur.

Après un échange avec le président de l'OT, la demande concerne le rangement du triporteur en période estivale, l'hivernage étant à Bléré.

Madame le Maire ne souhaite pas qu'un abri de jardin soit construit dans ce petit jardin, il est un accès entre la rue Bretonneau et le Parc Municipal.

Le bâtiment communal accueillant l'office de tourisme est géré et entretenu par la CCBVC, dans le cadre d'une convention, mais son environnement paysager et le petit bâtiment n'y entrent pas ; ils sont à l'étude, dans une continuité de l'aménagement du Parc.

Un local communal peut être proposé, un rendez-vous sera pris par Le Président de l'OT.

Par mail du 30 avril 2019, la mairie est informée des modifications à noter :

L'office de tourisme s'appelle désormais »**Office de tourisme AUTOUR DE CHENONCEAUX, Vallée du Cher.**

Adresse email : contact@autourdechenonceaux.fr

Site internet : <https://www.autourdechenonceaux.fr/>

Fermeture compteur eau :

Madame le Maire informe que dans le but de réduire les dépenses de fonctionnement, elle a fait procéder à la fermeture de trois servitudes d'arrosage (deux rue du Dr Bretonneau et une allée des vignes) qui n'ont pas d'usage.

Le coût de la fermeture s'élève à 60€ par servitude et sa réouverture est gratuite.

L'abonnement par servitude d'un montant de 43,36€ n'est plus facturé à partir d'avril 2019.

Cérémonie du 8 mai 45 :

Un flyer d'invitation est distribué dans chaque boîte aux lettres.

Une réflexion sur les commémorations est menée avec la commune de Chisseaux et l'UNC pour un rassemblement commun.

Démontage de l'abri attenant à l'APC :

Le démontage de cet abri en tôle est programmé. Il n'a pas d'usage et présente un danger pour accéder à la sacristie par l'extérieur.

La valorisation de cet espace permettra l'accès à l'église par son côté sud.

Lettre du Tribunal administratif d'Orléans :

Reçue le 7 mai 2019, une lettre en RAR est adressée à la Commune de CHENONCEAUX. Elle informe d'une requête en référé devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF d'ORLEANS au soutien de la société HOTEL du BON LABOUREUR

Elections Européennes– Tableau des permanences au Bureau de Vote

Rappel de la permanence du 26 mai 2019 et validation :

<u>8 H - 12 H</u>	<u>12 H -15 H</u>	<u>15 H -18 H</u>
Mme Maryse COUILLARD Maire	Mme Corinne CHOTTIN Adjointe	M. Frédéric THENON Adjoint
M. Romain PETITPAS	M. Olivier CHOTTIN	M. Bertrand THIRIET
M. Jérémy CHAUSSEPIED	M. Yves MATICHARD	Mme Lucie CABALLERO

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil Municipal : le 18 juin 2019 à 19h

La séance est levée à 22h05

Monsieur Olivier CHOTTIN a quitté la séance à 21h 50 et Monsieur Romain PETITPAS à 21h56